



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU



ER/VCo

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015

AFFAIRE N° 7 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

I. CONTEXTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2016

L'exercice 2016 constitue une année charnière et ce à double titre :

- c'est une année de profonde transformation de l'environnement institutionnel dans lequel le SEDIF évolue. Les lois NOTRe et MAPAM prévoient notamment au 1^{er} janvier 2016 la mise en place de la *Métropole du Grand Paris* (MGP) et du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévoyant la couverture de la Grande Couronne par des EPCI à fiscalité propre d'au moins 200 000 habitants. Bien que ces dispositions aient des conséquences très concrètes pour le territoire du SEDIF dès le 1^{er} janvier 2016 (décrites dans l'affaire présentée au Comité au cours de cette même séance) les éléments présentés pour ce débat d'orientations budgétaires sont établis à isopérimètre.
- L'exercice 2016 constitue la première année du XV^{ème} Plan quinquennal d'investissement 2016-2020, qui prévoit notamment, selon le projet présenté au Comité, 764 M€ d'investissements afin de développer le service de l'eau du 21^{ème} siècle au bénéfice du Grand Paris Métropolitain autour de 5 axes :
 - 1/ un Plan déployant les technologies de pointe pour **anticiper les attentes des consommateurs : vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore, au robinet de chaque abonné** :
 - un traitement membranaire moderne sur chaque usine, prête pour les besoins des 50 prochaines années (XV^{ème} et XVI^{ème} Plans),
 - accélération du « Smart Water », pour piloter le réseau en temps réel comme la « 4^{ème} usine » du SEDIF,
 - 2/ un Plan **responsable**, protecteur des générations futures, par la **gestion durable** d'un patrimoine pérennisé et modernisé :
 - un rythme de renouvellement du réseau permettant d'améliorer encore le rendement et de lisser les investissements futurs,
 - un parc de réservoirs et de stations de pompage totalement modernisés, vitrines du SEDIF dans son environnement urbain,
 - 3/ un Plan accompagnant intensément les **projets du Grand Paris des transports**, dans le respect de leurs calendriers respectifs.

4/ un Plan intégrant l'**environnement** et les **économies d'énergie** dans ses objectifs et sa réalisation,

5/ un Plan en forte croissance, **au coût maîtrisé**, au financement facilité par la grande **flexibilité financière** du SEDIF, **soutenant l'économie et l'emploi** (2000 emplois maintenus ou soutenus en Ile de France et près de 3600 à l'échelle française).

Les 764 M€ HT proposés en dépenses d'équipement pour le XV^{ème} Plan, se caractérisent par :

- 479 M€ HT issus d'opérations déjà initiées lors des plans précédents et 285 M€ HT d'opérations nouvelles : le XV^e est donc majoritairement déterminé par les deux précédents,
- une place prépondérante des travaux de renouvellement du réseau (distribution et transport, pour 477 M€ HT), dont 87 M€ HT liés à des travaux tiers pour le Grand Paris des transports,
- des études et pilotes pour étudier la faisabilité de la mise en place d'un traitement membranaire moderne sur chaque usine.

Les hypothèses structurantes de ce projet de plan ont été présentées au Comité dans l'affaire précédente et sont intégrées dans les éléments présentés ici pour le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016.

I. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2015

Le budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2016 présente un montant de dépenses d'équipement de 1.15,4 M€ (hors acquisitions de terrains), supérieur de 15% à celui engagé en 2015.

Ce niveau de dépenses découle directement des propositions de dépenses présentées pour le projet de XV^e Plan, des inscriptions complémentaires étant susceptibles d'intervenir au stade du Budget supplémentaire (BS).

Contrairement aux exercices précédents, l'équilibre de la section de fonctionnement, qui dépend largement des recettes issues de la vente d'eau, ne présente pas de difficulté particulière en 2016. En effet, les recettes réelles de fonctionnement du SEDIF (139,5 M€ générés par les ventes d'eau, recettes annexes et versements du délégataire), augmentées de l'amortissement des subventions perçues (16,6 M€), couvrent aisément :

- 43 M€ de dépenses de fonctionnement réelles du SEDIF, y compris les versements liés à la DSP,
- les intérêts d'emprunts, qui restent maîtrisés (1,6 M€),
- les amortissements, qui font partie intégrante des dépenses obligatoires pour le service, et qui représentent de loin le premier poste de dépenses de la section avec un montant estimé à 105 M€ pour l'exercice 2016.

Du point de vue de l'endettement, la situation financière du SEDIF est sécurisée : la totalité de son portefeuille est classée 1A au regard de la charte Gissler, ce qui signifie qu'elle présente le niveau de risque le plus bas possible.

Le présent rapport précise les hypothèses retenues pour étayer les propositions établies pour le débat d'orientations budgétaires, dans une approche globale en premier lieu, puis en analysant successivement l'équilibre de la section de fonctionnement et celui de la section d'investissement.

Toutefois, avant une revue détaillée poste à poste, le tableau suivant résume l'équilibre global du projet de DOB pour l'exercice 2016 et le met en perspective de l'équilibre débattu pour l'exercice 2015 :

<i>Recettes exprimées en M€</i>	DOB 2015 HT	BP 2015 HT	DOB 2016 HT
Produits de l'eau	101,8	101,8	111,0
Subventions AESN	16,2	16,2	10,4
Avances AESN et emprunts bancaires	20,3	19,9	28,8
Cessions de terrains	0,3	0,3	0,6
Résultat de la société dédiée	22,0	22,0	27,6
Autres recettes	0,4	0,4	2,3
TOTAL Recettes réelles	161,0	160,6	180,7

<i>Dépenses exprimées en M€</i>	DOB 2015 HT	BP 2015 HT	DOB 2016 HT
Dépenses d'équipement	101,3	101,3	115,4
Dépenses de fonctionnement, hors intérêts d'emprunt	19,6	19,6	20,5
Garantie de pensions	1,4	1,4	1,4
Annuité de la dette (capital et intérêts) (a)	21,5	21,1	20,9
Rémunération du délégataire	16,0	16,0	21,1
Acquisitions de terrains	1,2	1,2	1,4
TOTAL Dépenses réelles	161,0	160,6	180,7

(a) : L'annuité de la dette comprend le remboursement de la dette en capital et les intérêts de la dette, y compris les intérêts courus non échus. Ces estimations reposent sur une prévision affinée de l'évolution des taux variables.

II. L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Recettes de fonctionnement

a. Recettes issues des ventes d'eau : 111,0 M€

Les recettes issues des ventes d'eau sont assises sur trois paramètres clefs :

- les **volumes consommés**, estimés à **242 Mm³ en 2016** ;
 - l'hypothèse retenue lors du DOB 2015, puis du Budget primitif 2015, était de 234,2 Mm³ ;
 - l'estimation à fin septembre 2015 des volumes consommés pour l'année 2015 est aujourd'hui recalée entre 246 et 248 Mm³.

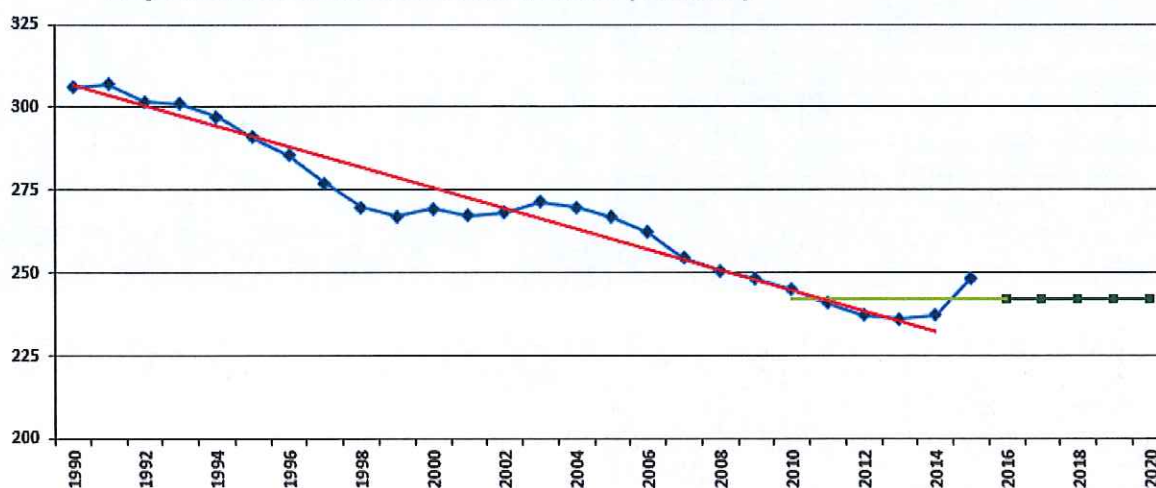
La première incidence de ce recalage est que les reversements des derniers produits facturés au titre de 2015, effectués début 2016 et rattachés à

l'exercice 2016, seront plus importants que prévu, majorant le produit des ventes d'eau 2016.

- la seconde incidence prise en compte est l'hypothèse proposée pour le projet de budget 2016 de 242 Mm³ de volumes consommés sur le périmètre syndical, conformément aux bases retenues pour le projet de XVe Plan, correspondant à la meilleure estimation croisée du SEDIF et de son délégataire, et équivalente à la moyenne des volumes vendus en 2010 et 2011.

Comme l'illustre le graphique suivant, elle est légèrement inférieure à la prévision de volumes d'eau vendus aux abonnés pour 2015, qui bénéficie notamment des épisodes de canicule de cet été.

Projection des ventes d'eau aux abonnés (en Mm3)



2. la **part du prix de l'eau** alimentant les comptes du SEDIF, fixée par le Comité depuis le 1^{er} janvier 2011 à **0,45 € H.T./m³**, pour sa valeur de base au tarif général, qu'il est **proposé de ne pas revaloriser pour la 9^e année consécutive** (hors effet de la nouvelle répartition des missions entre le SEDIF et son délégataire dans le cadre du nouveau contrat de DSP), **l'équilibre budgétaire proposé le permettant encore, et les volumes vendus étant estimés sur une base plus favorable** ;
3. le **rendement de la grille tarifaire**, estimé à **96 %**, qui permet de tenir compte des tarifs particuliers accordés aux abonnés ne relevant pas du tarif général. En effet, quelques catégories d'abonnés bénéficient de réduction par rapport au tarif général (tarifs voirie publique et gros consommateurs notamment). A l'échelle globale des volumes vendus à tous les abonnés du SEDIF, l'application de ces réductions revient à considérer que le SEDIF ne recouvre que l'équivalent de 96% du tarif général.

Le produit de ventes d'eau proposé au budget 2016 correspond aux recettes reversées par le délégataire du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 selon le calendrier contractuel de reversement de la part SEDIF par le délégataire (annexe 14 du contrat de DSP), représentant l'équivalent d'une année de ventes d'eau, mais en fait composées de :

- 82,6% des produits estimés de vente d'eau consommée en 2016. Les 17,4% restant seront perçus début 2016 et intégrés dans les recettes du budget 2017 ;
- 17,4% des produits estimés de vente d'eau de 2015, correspondant aux versements effectués de janvier 2016 à mars 2016.
- comme exposé plus haut, ces produits seront complétés du versement complémentaire généré par l'amélioration des volumes d'eau vendus en 2015 par rapport aux hypothèses initiales.

Ce choix, opéré depuis l'exercice 2011, de rattacher budgétairement à l'exercice le produit de vente d'eau perçu, en cohérence avec le calendrier contractuel de versement de la part SEDIF vise

notamment à faire correspondre les montants versés par le délégataire au syndicat, du 1^{er} janvier au 31 décembre, aux montants budgétés dans un souci de cohérence avec les montants de TVA collectée sur les ventes d'eau et déclarée à l'administration fiscale, respectant en cela les instructions fiscales du 11 septembre 1975 (n° 3A-17-75 V-c) et du 29 juin 1976 (n° 3A-12-76 n°2).

Les recettes rattachées à l'exercice 2016 et prises en compte pour le projet de budget primitif, **sont donc estimées à 111,0 M€**, soit une hausse de 9 % par rapport au produit des ventes prévues au BP 2015 (101,8 M€), permettant notamment de faciliter l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement.

b. Autres recettes de fonctionnement : 30,5 M€

En autres recettes, hors produits de l'eau, s'ajoutent essentiellement des cessions de terrains et la perception du solde du délégataire :

- **les cessions de terrains** : le montant total des cessions est évalué à 0,6 M€. Il s'agit principalement d'une opération concernant une vente de terrain à Saint-Denis ;
- des recettes diverses, remboursements et participations pour 2,3 M€ ; dont le remboursement de l'emprunt supporté pour le compte de Viry-Châtillon (90 K€) et des subventions tiers (2,2 M€) ;
- la perception du **solde du délégataire** : avec le nouveau contrat, s'est mis en place en 2011 le dispositif de versement au SEDIF du solde d'exploitation du délégataire en fin d'exercice. Le solde du délégataire à percevoir est estimé à 27,6 M€ dans ses comptes prévisionnels pour 2016 (à comparer aux 32,4 M€ estimés en 2015 revalorisés par rapport au 22 M€ prévisionnels inscrits au BP 2015, essentiellement du fait de la très forte hausse constatée des volumes d'eau vendus) ;

2) Dépenses de fonctionnement

a. Dépenses courantes

Les dépenses de fonctionnement, hors rémunération du délégataire et intérêts des emprunts, sont **en augmentation de 0,9 M€** par rapport au DOB 2015 (cf. tableau chapitre I), répartie sur plusieurs postes.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être détaillées, poste par poste, comme suit :

- les dépenses budgétées pour **l'administration générale**, les prestations de **conseil** et de **contrôle** de la délégation à hauteur de 3,9 M€ (3,8 M€ en 2015) ;
- les dépenses relatives aux **ressources humaines** (masse salariale, formation) pour 7,3 M€, à un niveau stabilisé (7,2 M€ en 2015), représentant moins de 3 centimes sur le prix de l'eau, 4% du budget du SEDIF, et environ 1% du budget consolidé du service de l'eau ;
- **les études techniques**, à hauteur de 1,9 M€, et notamment les études stratégiques et schémas directeurs spécifiques, les actions de protection de la ressource, le programme de recherche et développement (2,3 M€ en 2015) ;
- **la maintenance informatique et l'infogérance** pour 1,1 M€ (1,1 M€ en 2015) ;
- **le fonds de concours** notamment pour l'accompagnement des travaux réalisés dans le cadre du Grand Paris, pour 2,0 M€ (0,9 M€ en 2015), dont le volume est tributaire de l'avancement des travaux ;
- **la garantie de recettes** : le dispositif permet d'assurer au SEDIF la perception de l'intégralité des produits facturés aux usagers, en payant une contrepartie de 0,30 % de ces produits, soit 0,33 M€ (0,3 M€ en 2015), au vu des prévisions de recettes (article 44.1.4 du contrat de DSP) ;
- 1,6 M€ pour les **relations publiques**, soit la même enveloppe qu'en 2015.

- une enveloppe de 2,4 M€ (2,3 M€ en 2015) pour **le Programme Solidarité Eau**, en hausse du fait de l'hypothèse d'évolution des volumes vendus, la décision du Comité d'abonder cette opération à hauteur de 0,01 €/m³ vendu restant inchangée.

Les compléments de pension de retraite (article 57 de l'ancien contrat de DSP) seraient budgétés sous la forme d'une provision, comme en 2015, afin de permettre la mise en réserve budgétaire nécessaire, à hauteur de 1,4 M€ (1,4 M€ en 2015), évalués sur la base de l'estimation détenue et précisant l'engagement net (dépenses – recettes) du SEDIF.

b. Rémunération du délégataire

La section de fonctionnement du budget porte également la rémunération allouée au délégataire. Le nouveau contrat prévoit en effet que :

- le délégataire reverse son solde d'exploitation en fin d'exercice au SEDIF,
- le SEDIF procède ensuite au calcul de la rémunération en fonction de la performance du délégataire, puis à son versement,
- cette rémunération est limitée au plafond de 9 % des produits de ventes d'eau prévu au contrat.

Le montant estimé pour 2016 s'élève à 21,1 M€ et est à comparer aux 21,4 M€ constatés en 2014 et 21,8 M€ estimés à date pour l'exercice 2015.

La prévision pour 2015 a en effet été actualisée depuis l'hypothèse présentée au DOB 2015 puis intégrée au BP 2015 (16 M€ inscrits à partir des comptes prévisionnels établis par le délégataire en août 2014) pour tenir compte de la hausse des volumes vendus, qui améliore le résultat du délégataire, et donc l'assiette de calcul de sa rémunération.

Le montant prévu pour 2016 correspond à **8,5 % des produits de ventes d'eau revenant au délégataire pour l'exercice des missions qui lui sont confiées, en dessous du plafond fixé contractuellement à 9%.**

c. Intérêts de la dette

Les intérêts de la dette sont estimés à 1,6 M€ (2,0 M€ estimés en 2015 au stade du DOB), le taux moyen actuel étant estimé à 0,9 % au 31 décembre 2015 du fait des avances à taux zéro de l'Agence, mais aussi des taux variables, qui restent actuellement à des niveaux bas et avantageux pour le SEDIF, sans prise de risque particulier.

Ce niveau maîtrisé est à relier aux opérations de remboursement anticipé engagées en 2014, contribuant à la baisse globale estimée de l'annuité de la dette (capital + intérêts), et à l'absence d'emprunt bancaire réalisé en 2015.

Le tableau de bord présentant un état synthétique de la dette figure en dernier chapitre du présent rapport.

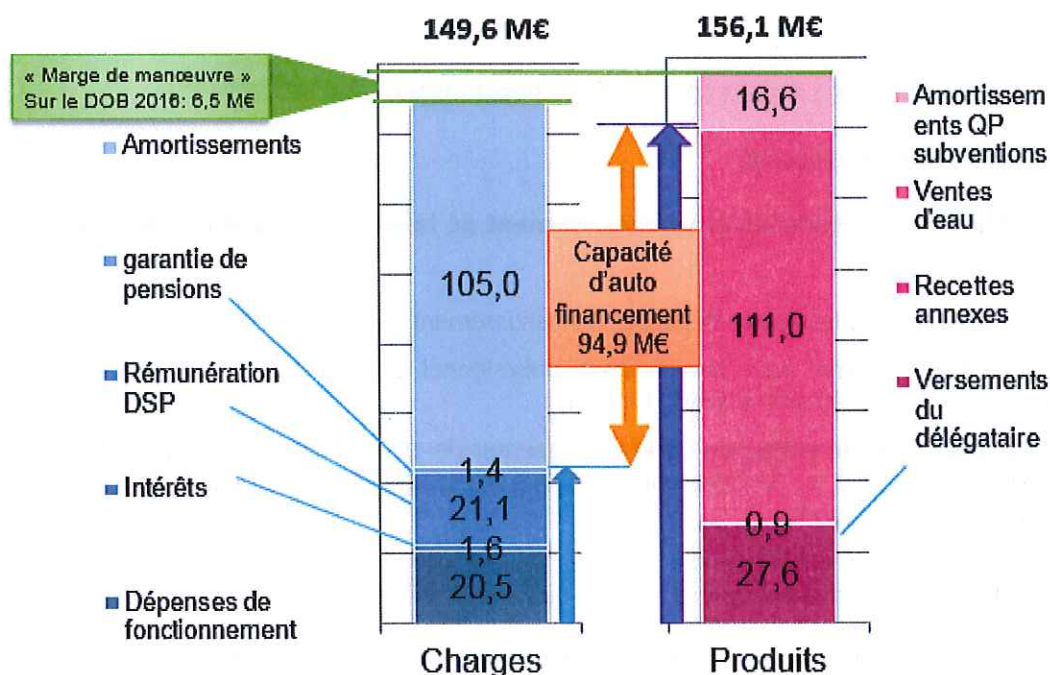
3) L'équilibre de la section de fonctionnement

Le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2016 peut être commenté à l'aide de plusieurs ratios classiquement utilisés pour qualifier le budget des collectivités :

La capacité d'autofinancement (CAF) est de 94,9 M€ (85,5 M€ en 2015). Elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement du SEDIF (recettes issues de la vente d'eau, recettes annexes et versements provenant du délégataire) diminuées de ses charges réelles de fonctionnement (y compris intérêts d'emprunt et versements liés à la DSP : rémunération du délégataire et garantie sur les pensions), comme illustré sur le graphique ci-après.

Elle est structurellement conséquente puisque la nomenclature comptable M49 (applicable aux services d'eau et d'assainissement) prévoit que les recettes issues de la vente d'eau soient constatées en recettes de fonctionnement, et non d'investissement. Le SEDIF ayant essentiellement une action en matière d'investissement, l'exploitation du service étant confiée au délégataire, le niveau de ses propres charges de fonctionnement reste mesuré, et l'autofinancement ainsi dégagé contribue au financement de ses investissements.

L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2015



Son amélioration en 2016, en comparaison de 2015, provient essentiellement de la hausse des produits de ventes d'eau.

La capacité de désendettement prévisionnelle est de 1,8 années en 2016, stable par rapport à 2015. Elle correspond à la durée théorique dont le SEDIF aurait besoin pour rembourser la totalité des emprunts contractés s'il y consacrait la totalité de sa capacité d'autofinancement (et donc ne réalisait aucun investissement sur cette période). Ce ratio est réduit par rapport à la situation du budget général d'une commune puisque la capacité d'autofinancement d'un service d'eau est structurellement beaucoup plus importante. Celle du SEDIF reste proche des standards observés par exemple dans l'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement menée par la FNCCR (2 à 4 ans).

Cette situation de forte capacité d'autofinancement conduisant à une capacité de désendettement courte ne génère cependant pas pour autant et automatiquement une marge de manœuvre

significative dans les arbitrages à rendre sur la politique de financement des investissements, entre financement par le prix de l'eau ou par emprunt. L'équilibre de la section de fonctionnement est d'abord un premier impératif.

Ainsi, sur l'exemple du projet de BP 2016, comme l'illustre le graphique, il est vérifié que les recettes réelles de fonctionnement du SEDIF (ventes d'eau, recettes annexes et versements du délégataire), augmentées de l'amortissement des subventions perçues, doivent permettre de financer :

- les dépenses de fonctionnement réelles du SEDIF (y compris les versements liés à la DSP),
- les intérêts d'emprunts,
- les amortissements, qui font partie intégrante des dépenses obligatoires pour le service.

En l'espèce, si l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré pour le projet de budget 2016, la marge de manœuvre associée à cet équilibre est de 6,5 M€, soit l'équivalent de 2 à 3 centimes d'euro par m³ facturé aux usagers. Il convient par ailleurs que cet équilibre soit assuré indépendamment de l'équilibre global présenté au point II de ce rapport.

Conformément à l'équilibre plus global envisagé pour le XVe Plan, il n'est pas proposé de traduire cette marge de manœuvre budgétaire par une modification du prix de l'eau, compte tenu du fort niveau de dépenses à venir sur la période 2016-2020.

III. L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Dépenses d'investissement

a. Acquisitions de terrains et remboursement de la dette en capital : 20,7 M€

Hors dépenses d'équipement, les autres dépenses d'investissement se limitent à :

- **l'acquisition de terrains** pour un montant prévisionnel de 1,4 M€, sur la commune de Montreuil, conformément au plan d'action foncière ;
- **le remboursement de la dette en capital**, à hauteur de 19,3 M€, stable par rapport à 2015. L'encours de dette estimé au 31 décembre 2015 est de 163,3 M€ et ses caractéristiques sont décrites en annexe au rapport.

Ainsi, le SEDIF a-t-il reconstitué des marges de manœuvre, notamment en section de fonctionnement avec une diminution des intérêts dus aux établissements bancaires.

b. Dépenses d'équipement hors acquisitions de terrains : 115,4 M€

Les dépenses d'équipement prévisionnelles inscrites au projet de budget pour l'exercice **2016** s'élèvent à **115,4 M€**. Elles correspondent à :

- 115,1 M€ de crédits prévisionnels inscrits pour les dépenses d'équipement concernant le patrimoine technique du SEDIF,
- 0,3 M€ de dépenses d'équipement au siège.

La forte augmentation constatée par rapport au Budget primitif 2015 est à relier au fait que 2016 constitue l'année de lancement du XVème plan et s'explique principalement par :

- le lancement de travaux importants sur les usines principales comme par exemple les décanteurs de l'usine de Choisy-le-Roi ;
- la réalisation de plusieurs opérations de travaux sur le réseau de transport portant à près de 10km le linéaire de renouvellement ;

- le passage de 44 à 66 km par an pour le renouvellement du réseau de distribution, conformément aux orientations fixées pour le Plan.

La répartition des propositions de dépenses par grande catégorie est résumée dans le tableau suivant :

<i>Exprimé en M€ H.T.</i>	<i>BP 2015 HT</i>	<i>BP + BS 2015 HT</i>	<i>DOB 2016 HT</i>
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1,2	1,7	1,8
Usines principales	32,0	33,0	32,3
Stations de pompage et réservoirs	18,9	20,0	9,1
Réseau de transport	18,2	17,9	31,4
Réseau de distribution	30,0	30,9	40,0
Branchements en plomb	0,0	0,0	0,0
Systèmes d'informations, licences et autres	0,7	0,8	0,6
Autres dont siège	1,5	1,6	1,6
TOTAL	102,5	105,9	116,8

2) Recettes d'investissement

Les subventions de l'Agence de l'Eau sont estimées à 10,4 M€ (16,2 M€ en 2015). Cette baisse est à lier aux incertitudes concernant les subventions à venir de l'AESN, et non à une baisse des actions éligibles menées par le SEDIF.

Estimant percevoir 4 M€ d'avances de l'Agence de l'Eau en 2016, le projet de Budget primitif est équilibré grâce à **24,8 M€ d'emprunts bancaires**.

Pour mémoire, le Budget primitif du SEDIF étant adopté en décembre, avant la clôture de l'exercice précédent, le montant définitif du besoin de financement externe n'est établi qu'après prise en compte des éléments du budget supplémentaire, en juin 2016, et notamment de l'affectation du résultat 2015.

A ce stade, « l'emprunt bancaire » intégré à ce projet de budget pour l'équilibrer n'a donc pas vocation à être mis en œuvre dans son intégralité.

IV. ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD DE LA DETTE DU SEDIF

Encours estimé au 31/12/2015	163,3 M€
-dont Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	90,8 M€
-dont banques	72,5 M€
Taux moyen global prévu pour l'exercice 2015 (hors emprunt nouveau)	0,91 %
Taux fixe moyen AESN (avances remboursables)	0,00 %
Taux fixe moyen des emprunts bancaires	3,49 %
Taux variable moyen estimé des emprunts bancaires	0,44 %
Durée de vie résiduelle ^(a)	9 ans et 6 mois
Capacité de désendettement	1,8 ans

Mouvements prévus en 2015			
Remboursements dette en capital	19,3 M€	Intérêts	1,6 M€

(a) : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette, pondérée par le capital des encours.

Au regard de la charte Gissler de classification des emprunts en fonction de leur risque, la totalité du portefeuille du SEDIF est désormais classée 1A, correspondant au niveau de risque le plus bas de la classification.

V. ANNEXE 2 : PREVISIONS DETAILLEES DE DEPENSES RATTACHEES AU PIA ET AU PREPa POUR L'EXERCICE 2016

En complément d'information pour le débat d'orientation budgétaire, cette note détaille les opérations principales correspondant aux prévisions de dépenses en préparation du PIA et du PREPa 2016 :

- **115,4 M€ H.T.** pour les dépenses d'équipement hors acquisitions foncières,
- **1,9 M€ H.T.** pour le Programme de Recherche, d'Etudes et de Partenariats (PREPa),

Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement prévisionnelles pour l'exercice 2016 s'élèvent au total à **115,4 M€ H.T.** Ce niveau de dépenses découle directement des propositions de dépenses présentées pour le projet de XVe Plan, des inscriptions complémentaires étant susceptibles d'intervenir au stade du Budget supplémentaire (BS).

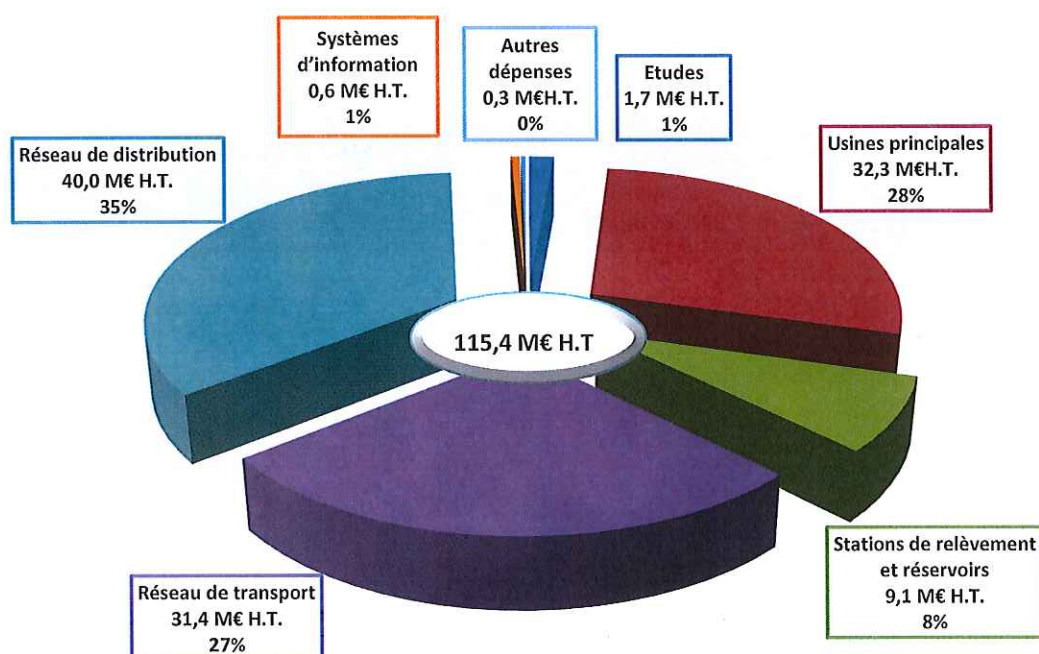
La ventilation des prévisions de dépense comparée au budget 2015, est la suivante :

La hausse des besoins de dépenses d'équipement d'environ 14 M€ H.T. entre le BP 2015 et le DOB 2016 est principalement expliquée par :

- La montée en charge des travaux de renouvellement du réseau de distribution avec un objectif de réalisation de 75km,
- Provisions de 2M € H.T. pour assurer des travaux de dévoiement du réseau de distribution pour répondre aux travaux tiers,
- Un effort soutenu de renouvellement du réseau de transport, en particulier pour répondre aux travaux d'aménagement tiers, tramway et Grand Paris Express,

<i>Exprimé en M€ H.T.</i>	BP 2015	BP + BS 2015 hors reports + DM2	DOB 2016
Etudes	1,2	1,9	1,7
Usines principales	32,0	27,9	32,3
Réservoirs et stations de pompage	18,9	19,6	9,1
Réseau de transport	18,2	16,7	31,4
Réseau de distribution	30,0	30,0	40,0
Branchements en plomb	0,0	0,0	0,0
Systèmes d'information	0,7	0,7	0,6
Autres dépenses	0,3	0,4	0,3
TOTAL	101,3	97,2	115,4

La répartition par nature d'ouvrage est illustrée par le graphique suivant :



Les principales opérations qui donneront lieu à des dépenses en 2016 sont les suivantes :

➤ *Etudes pré-opérationnelles*

Cette section comprend les dépenses liées aux études de faisabilité, parmi lesquelles :

- l'augmentation de la capacité de stockage de l'acide T2 à Méry-sur-Oise,
- la rénovation des équipements des stations des Feuillants et de Saint-Prix,
- la création d'une étape de décarbonatation sur l'usine à puits d'Arvigny,
- la mise en place de stations de chloration,
- plusieurs études sur le réseau de transport (renouvellement d'environ 6 kilomètres),
- le dévoiement de canalisations de transport dans le cadre des projets de transport franciliens (Grand Paris Express, tramway, transports en commun en site propre).

➤ *Systemes d'information*

Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération M€ H.T.	BP + BS 2015 hors reports + DM2 M€ H.T.	DOB 2016 M€ H.T.
2011324	Gestion Electronique de Documents (GED)	0,83	0,25	0,25

➤ *Usines de production*

Usine de Choisy-le-Roi

Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération M€ H.T.	BP + BS 2015 hors reports + DM2 M€ H.T.	DOB 2016 M€ H.T.
2010001	Rénovation de l'unité élévatoire	17,83	1,53	3,98
2010002	Rénovation de l'unité de décantation	15,69	5,40	4,28
2013002	Refonte de l'unité de filtration sable T3	7,20	0,54	2,96

Usine de Neuilly-sur-Marne

Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération M€ H.T.	BP + BS 2015 hors reports + DM2 M€ H.T.	DOB 2016 M€ H.T.
2012051	Rénovation des équipements hydrauliques du pont aqueduc	8,40	1,30	4,40

➤ *Réservoirs et stations de pompage*

Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération M€ H.T.	BP + BS 2015 hors reports + DM2 M€ H.T.	DOB 2016 M€ H.T.
2011100	Reconstruction du site de Bruyères de Sèvres	10,18	0,36	2,11
2011101	Réaménagement du site des réservoirs surélevés de Coeuilly	3,53	0,28	1,20
2012151	Restructuration des ouvrages du site de Massy-Antony	7,30	1,33	2,08

➤ *Réseau de transport*

Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération M€ H.T.	BP + BS 2015 hors reports + DM2 M€ H.T.	DOB 2016 M€ H.T.
2009200	Renouvellement DN 1250 mm « Villejuif-Vache Noire » S.2.2	3,90	1,75	2,14
2009209	Renouvellement DN 800 mm « Neuilly-Gagny » biefs 26, 31, 36	8,03	0,31	2,92
2012251	Prolongement T1 entre Bobigny et Val-de-Fontenay	3,58	0,23	2,15
2014250	Dévoisement de canalisations lié au tramway T9 Paris-Orly	19,00	0,02	3,30
2015250	Prolongation du tramway T7 entre Athis-Mons et Juvisy	10,35	0,19	3,55

➤ *Réseau de distribution*

L'opération de renouvellement des canalisations de distribution participe au maintien en état du patrimoine réseau. Elle s'inscrit dans un programme pluriannuel, sous maîtrise d'ouvrage publique depuis 2011. En 2016, le programme de renouvellement 2015-2017 porte sur un rythme prévisionnel de 66 kilomètres annuels.

Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération M€ H.T.	BP + BS 2015 hors reports + DM2 M€ H.T.	DOB 2016 M€ H.T.
2014240	Renouvellement des canalisations de distribution 2015-2017	116,79	25,66	38,00

Dépenses du PREPA

Le PREPA regroupe l'ensemble des projets (recherche, études et partenariats) menés par le SEDIF dans le cadre de ses missions d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage public, mais qui ne peuvent pas être directement affectés à une future immobilisation, et qui relèvent donc du budget

de fonctionnement. Ces projets sont accompagnés des objectifs du programme de management environnemental. Ce document intègre également le programme de recherche du délégataire.

<i>Exprimé en M€ H.T.</i>	BP 2015 M€ H.T.	BP + BS 2015 + DM2 M€ H.T.	DOB 2016 M€ H.T.
Recherche	0,48	0,27	0,22
Etudes	1,46	1,31	1,50
Partenariats	0,36	0,27	0,19
TOTAL	2,30	1,85	1,91

L'année 2016 sera en particulier marquée par la mise à jour globale de la vulnérabilité et la gestion patrimoniale ouvrages.

Il est proposé que le Comité :

Article 1 Prend acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016 a eu lieu.

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Annexe n° au procès-verbal

Objet : - Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2016

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et.5211-36, qui disposent qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de ce dernier,

Vu la convention de régie intéressée du 3 avril 1962, modifiée, intervenue entre le SEDIF et la Compagnie générale des eaux et en particulier son article 57,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, passé entre le SEDIF et la société VEOLIA Eau d'Ile de France SNC, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011,

Vu le rapport présenté par le Président du SEDIF sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2016,

Vu l'avis de la Commission de contrôle financier établi lors de la session du mercredi 14 octobre 2015 sur les orientations présentées au Comité pour l'exercice 2016,

,

PROJET DE DELIBERE

Article 1 Prend acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016 a eu lieu.

